



**COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 06 SEPTEMBRE 2016**

L'an deux mil seize, le six septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale faite le 31 août sous la présidence de Monsieur Rémy ANDRIN.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de procurations
27	20	7

Étaient présents : Jean PICART, Rémy ANDRIN, Jocelyne HUMBERT, Christelle LEPEZEL, Laurent LAMINETTE, Marie-Françoise LECLERC, Elise RONDEAU, Daniel BRIZION, Jean-Claude THOMAS, Guillaume BOUVIER-PEYRET, Jérôme MARCHETTI, Emilie PRADEL, Lauren JESTIN, Eric PORCHON, Robert BOISSIERE, Angélique DEPARD, Yves DHYVERT, Nicole JOURDAN, Jacques DEMMERLE, Mickaël BOURGON.

Étaient absents : Thierry MINARIE, Norbert DELAHAYE, Cassandre LOUIS, Laurence SPENGLER, François BOULIER, Liliane BEAUCHOT, Christian GAGNEUX.

Procurations : Thierry MINARIE à Jean PICART, Norbert DELAHAYE à Daniel BRIZION, Cassandre LOUIS à Rémy ANDRIN, Laurence SPENGLER à Christelle LEPEZEL, François BOULIER à Laurent LAMINETTE, Liliane BEAUCHOT à Marie-Françoise LECLERC, Christian GAGNEUX à Yves DHYVERT.

Secrétaire de séance : Lauren JESTIN.

Adjoint Secrétaire de séance : Cathy MOUGENOT.

20h00, le Maire ouvre la séance

1. Election du Maire

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN **PROCÈDE** à l'élection du Maire :
A été élu Maire, Monsieur Rémy ANDRIN, **PAR 23 VOIX POUR ET 4 NULS.**

2. Fixation du nombre et élection des adjoints

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN **FIXE** le nombre d'adjoints à sept et **PROCÈDE** à leur élection.
Ont été élus :

- 1^{er} Adjoint : Monsieur Laurent LAMINETTE, **PAR 22 VOIX POUR ET 5 NULS**
- 2^{ème} Adjointe : Madame Marie-Françoise LECLERC, **PAR 22 VOIX POUR ET 5 NULS**
- 3^{ème} Adjoint : Monsieur Jean PICART, **PAR 22 VOIX POUR ET 5 NULS**
- 4^{ème} Adjointe : Madame Jocelyne HUMBERT, **PAR 22 VOIX POUR ET 5 NULS**
- 5^{ème} Adjoint : Monsieur Daniel BRIZION, **PAR 22 VOIX POUR ET 5 NULS**
- 6^{ème} Adjointe : Madame Christelle LEPEZEL, **PAR 22 VOIX POUR ET 5 NULS**
- 7^{ème} Adjoint : Monsieur Robert BOISSIERE, **PAR 22 VOIX POUR ET 5 NULS**

3. Fixation des indemnités du Maire et des adjoints

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN **DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**, de verser à compter du 07.09.2016 les indemnités de fonction du Maire et des Adjoints et **FIXE** les montants comme suit :

Maire : 38.00% de l'indice brut 1015, indice terminal de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique
--

Adjoints : 38.00% de l'indemnité brute du Maire, pour Laurent LAMINETTE, Marie-Françoise LECLERC, Jean PICART, Jocelyne HUMBERT, Daniel BRIZION, Christelle LEPEZEL, Robert BOISSIERE
--

4. Désignation de délégués dans les organismes divers

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN **CONFIRME** la composition suivante des commissions municipales :

Commission d'appel d'offres. Pour information

Président : ANDRIN Rémy

Titulaires

- 1- LAMINETTE Laurent
- 2- BRIZION Daniel
- 3- PORCHON Éric
- 4- HUMBERT Jocelyne
- 5- GAGNEUX Christian

Suppléants

- 1- SPENGLER Laurence
- 2- MARCHETTI Jérôme
- 3- LECLERC Marie-Françoise
- 4- DEMMERLÉ Jacques

Conseil d'Administration de la Maison de retraite

Le Conseil Municipal désigne Monsieur Jean PICART pour représenter le Maire à la présidence du conseil d'administration de la maison de retraite Lataye à ETAIN.

Membres : RONDEAU Elise
LECLERC Marie-Françoise

Conseil d'Administration du Collège Louise Michel

Composition pour information :

Titulaires

LEPEZEL Christelle

Suppléants

SPENGLER Laurence

Conseil d'Administration du Centre Hospitalier de Verdun St Mihiel

Composition pour information :

Monsieur Le Maire ou son représentant

Centre Communal d'Action Sociale

Composition pour information :

La présidence est assurée par le Maire, membre de droit.

Représentent la commune :

LECLERC Marie-Françoise
HUMBERT Jocelyne
LAMINETTE Laurent
SPENGLER Laurence
RONDEAU Elise
JOURDAN Nicole

Correspondant défense

Sans changement :

LECLERC Marie-Françoise

Délégués à la FUCLEM

Composition pour information :

ANDRIN Rémy
BRIZION Daniel
PICART Jean

Délégué à la crèche :

Sans changement : Rémy ANDRIN

5. Recomposition du conseil communautaire

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN **PROCÈDE** à l'élection de nouveaux membres au scrutin de liste :

Une seule liste a été présentée :

**M. Robert BOISSIERE,
Mme Angélique DEPARD**

Les votes suivants ont été enregistrés :

27 votants,
24 pour la liste présentée,
2 nuls, 1 blanc.

Sont donc élus les conseillers suivants :

- 1- BOISSIERE Robert
- 2- DEPARD Angélique

6. Délégation permanente du Maire

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN **DÉCIDE A LA MAJORITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, DEUX ABSTENTIONS** de donner délégation permanente au Maire pour la durée de son mandat pour les matières visées à l'article 2122-22 du Code Général de Collectivités Territoriales.

7. Délégation du droit de préemption

Le Conseil Municipal de la Ville d'ETAIN **DECIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS**, de déléguer le droit de préemption urbain au titre du bien suivant à la Communauté de Communes du Pays d'Etain qui dispose de la compétence économique et d'un projet d'intérêt général d'aménagement urbain (pôle entrepreneurial) tendant à organiser le maintien, l'extension ou l'accueil des activités économiques

« parcelle non bâtie située 18 rue du Jura, section AL n° 576 d'une superficie totale de 3 260 m²

Prix de vente : 13 000€ auquel s'ajoutent les frais de notaire et le prorata de taxe foncière.

Dont la déclaration d'intention d'aliéner a été reçue aux services de la Mairie d'Etain en date du 18 août 2016 ».

PRECISE que cette délégation est subordonnée aux formalités suivantes :

- Délibération concordante de la Communauté de Communes du Pays d'Etain
- Transmission de la délibération de délégation de la Commune d'Etain aux propriétaires du bien.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.

Le Maire,
Rémy ANDRIN